

ABONNEMENT.

Saumur :
 1 an 30 fr.
 6 mois 16
 3 mois 8
 Poste :
 1 an 35 fr.
 6 mois 18
 3 mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Années, le ligne 20 c
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

ÉTETTES SONT PAIÉES
 Du droit de refus de publication,
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1^{er} DÉCEMBRE

UNE FACHEUSE HYPOTHÈSE

Nous croyons utile de détacher du compte rendu de la commission du Tonkin le passage que voici :

« L'amiral de Gueydon. — Je conteste que nous soyons en sûreté au Tonkin. La Chine n'a fait la paix que pour se préparer à la guerre en créant une marine. Nous sommes, en outre, mal placés en Cochinchine.

« Le général Campenon. — Il est regrettable que les amiraux n'aient pas partagé votre opinion sur la Cochinchine.

« L'amiral Galiber. — Les amiraux n'ont jamais été partisans des opérations que l'on critique aujourd'hui.

« L'amiral Dompierre-d'Hornoy. — J'ai toujours été opposé aux opérations. Le Tonkin n'a pas de frontières ; il est, en outre, sans cesse exposé aux insurrections. »

Cet incident nous offre plusieurs enseignements :

Le premier, c'est que les amiraux, mieux placés que qui que ce fût pour apprécier la situation dans l'Extrême-Orient, se sont toujours opposés à une expédition dont ils prévoyaient les fâcheux résultats, et que les gouvernements républicains ont passé outre.

Le second, c'est que M. Campenon, un militaire comme on en voit peu fort heureusement, cherche à rejeter sur les chefs de la marine une responsabilité qu'il endossera, bon gré mal gré, de compte à demi avec le ou les ministres dont — lui militaire, lui général, ministre responsable et de l'armée extérieure et de l'armée intérieure de laquelle dépend notre sécurité — il n'a pas eu et n'a pas le courage de combattre les aventures inutilement désorganisatrices au premier chef de ces deux armées.

Le troisième enseignement qui résulte et de cet incident et de la déclaration de M. Brisson devant les trente-trois, c'est que

malgré les leçons les plus cruelles et les plus coûteuses, malgré la volonté si clairement manifestée par le pays, malgré les judicieux avertissements de la grande majorité de ses représentants actuels, le gouvernement républicain croit ou feint de croire qu'il est impossible de ne pas suivre les errements coloniaux de M. Jules Ferry.

Or, comme M. Brisson n'est pas homme à sacrifier ses ambitions personnelles qui sont grandes et que la chute qui le menace pourrait gravement compromettre pour le triomphe d'une idée, surtout d'une idée du député des Vosges, l'incompréhensible obstination du président du conseil nous ramène malgré nous à cette hypothèse, émise jadis par quelques journaux d'extrême gauche, à savoir : que nos millions n'ont pas servi et ne doivent pas encore servir uniquement aux aventures coloniales, et que la cessation trop rapide de ces aventures découvrirait un pot aux tripotages ou budgétaires ou particuliers, que les gouvernants de la veille et du jour et leurs amis ont intérêt à tenir le plus longtemps possible hermétiquement clos.

Le cabinet actuel nous dira peut-être par la suite qu'il a été dupe.

On n'est pas si longtemps dupe sans être un peu complice. EDOUARD GRIMBLOT.

Chronique générale.

AU PALAIS-BOURBON.

La commission du Tonkin a entendu le général Brière de l'Isle. Celui-ci a déclaré que le 4 octobre, quand il a quitté le Tonkin, il n'y avait plus dans cette région un seul Pavillon noir. Selon lui, on a eu tort de ne pas remonter le fleuve Rouge quand le cours en était libre, car on a favorisé ainsi la formation de nouvelles bandes de pirates qu'il faudra disperser. M. Hubbard demande s'il suffirait d'occuper le bas Tonkin.

Le général Brière de l'Isle répond que l'on est seulement à deux journées de Lang-

Son et que mieux vaudrait occuper cette place.

M. Lockroy demande si les forces tonkinoises suffiront pour assurer la tranquillité et quel doit être le chiffre de l'effectif de notre corps d'occupation.

Le général Brière de l'Isle répond qu'il faudra de 5 à 10,000 hommes de troupes européennes et 45,000 hommes de troupes indigènes.

Un membre de la commission lui demande quelle peut être la solidité de ces troupes.

Le général répond que la façon dont on les a jusqu'ici recrutées laissait beaucoup à désirer et qu'actuellement on peut en espérer mieux.

Un membre de la commission demande pourquoi l'occupation de Lang-Son paraît maintenant plus facile.

Le général répond qu'on a maintenant un matériel et les mulets nécessaires.

M. Camille Pelletan demande des explications sur une dépêche du 7 mai dernier dans laquelle le général Brière de l'Isle disait qu'il fallait 60,000 hommes pour occuper tout le Tonkin.

Le général répond : « C'est une boutade. » Comme général en chef, j'étais responsable et ne pouvais exécuter à la lettre les ordres venus de Paris.

NOUVEAUX IMPÔTS.

MM. Brisson, Campenon et de Freycinet ont refusé, samedi, de répondre à nombre de questions qui leur étaient posées dans la commission des crédits du Tonkin.

Mais il est un point sur lequel M. le président du conseil a fait sa déclaration suffisamment précise, trop précise même pour la tranquillité des contribuables.

Nous l'empruntons à la Justice, journal de M. Camille Pelletan :

« M. C. Pelletan. — Etant donné que nous avons 79 millions à payer en 1886, et d'autres sommes à verser les années suivantes, avec quelles ressources pour l'année 1886 et les années suivantes compte-t-on

faire face à ce surcroît de dépenses ? Créera-t-on des impôts nouveaux ?

« M. Brisson. — Pour 1886, on laissera peser les dépenses sur la dette flottante. On présentera ensuite le système du gouvernement pour couvrir la dette en présentant le budget de 1887. Peut-être faudra-t-il créer de nouvelles recettes.

« M. Pelletan. — Il y a là une cause de déficit certaine. Demandra-t-on de nouveaux impôts pour 1886 ?

« M. Brisson. — Pour 1886, non. »

En résumé, les ressources nécessaires aux dépenses du Tonkin seront demandées :

Pour 1886, à la dette flottante, c'est-à-dire à l'emprunt ;

Et pour 1887, à de nouveaux impôts.

C'est M. Brisson lui-même qui le déclare.

LES TITRES NOBILIAIRES.

Une récente circulaire du général Logerot a remis en vigueur une ancienne circulaire ministérielle du 23 décembre 1830 due au maréchal Soult, relativement aux titres nobiliaires dans l'armée.

M. Beauquier, député du Doubs, en a pris texte pour reprendre son ancienne proposition à ce sujet.

Il a donc, paraît-il, déposé un projet de loi tendant à faire abroger le décret impérial de 1858, rétablissant la noblesse, et à faire supprimer l'article 259 de Code pénal qui considère les titres nobiliaires comme une propriété.

Non content de cela, M. Beauquier propose, comme sanction de la nouvelle loi, de frapper d'une forte amende quiconque, dans un acte public, ferait suivre son nom d'un titre nobiliaire quel qu'il soit... Pourquoi pas la prison, ou la déportation, M. le député ?

Parions que si l'honorable représentant du Doubs était duc ou simplement baron de quelque chose, pareille idée n'aurait pas germé dans son cerveau de républicain !...

13 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON INVISIBLE

Par ANAIS SÉGALAS

X

UNE DEMANDE EN MARIAGE

(Suite)

M^{me} Harwing entra dans ce moment, le sourire aux lèvres, et Arabelle courut à elle en s'écriant :

— Ah ! ma pauvre Valentine, je suis bien malheureuse !

— Comment, dit Valentine, qui était habituée aux boutades de la jeune femme, est-ce qu'il y aurait encore une petite querelle de ménage à l'horizon ?

— J'ai épousé un tyran, reprit Arabelle, il me refuse les choses les plus simples : un petit voyage en Égypte, un caprice qui me comblerait de joie. Il ne consent jamais à ce que je lui demande, et l'on dirait qu'il a juré de me répandre toujours non, pour se dédommager d'avoir dit oui une fois, à la mairie.

— Voyons, calme-toi, dit Adalbert, en riant de la colère de sa femme, comme on s'amuse des larmes des enfants gâtés. Tu es folle, ma chère enfant.

— Oui, s'écria-t-elle, j'ai été folle quand je vous ai épousé. O mon amie, dit-elle à Valentine, ne vous remarquez jamais !

— Remarquez bien, madame, dit Adalbert à M^{me} Harwing, que ma femme devait vous dire tout le contraire. Elle était chargée de vous faire une demande en mariage et de vous présenter un candidat.

— Une demande en mariage ! répondit M^{me} Harwing toute troublée. Et, ajouta-t-elle en rougissant et d'une voix émue, de qui s'agit-il ?

— Oh ! ce n'est pas la peine de vous le dire, répondit Arabelle ; en fait de mari, le meilleur ne vaut rien. Je ne veux pas me mêler de mariage. Restez veuve, mon amie, comme moi j'aurais dû rester miss Arabelle et vivre dans mon pays, en voyageant de temps à autre, bien entendu. Pour être heureuse et indépendante, voyez-vous, une femme doit être jeune fille aux États-Unis et veuve à Paris.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria Léopold, qui apparut à la porte du salon et entendit ces paroles foudroyantes.

Un heureux hasard l'amena ce jour-là, et en qualité d'ami de la maison, il arrivait tout droit dans le salon, sans être précédé solennellement du domestique.

— Quo dites-vous là, madame ? s'écria-t-il, en s'arrêtant stupéfait, vous qui deviez me servir

d'avocat, c'est comme cela que vous plaidez ma cause ! Eh bien ! ajouta-t-il en prenant tout à coup son parti, je la plaiderai moi-même.

Il s'avança vers Valentine, qui le regardait tout émue, et attendait, le cœur palpitant, ce plaidoyer qu'il annonçait.

— Madame, lui dit-il d'une voix tremblante, vous voyez devant vous un pauvre solliciteur qui, jusqu'à présent, a été bien gauche et bien timide. Il arrivait chez vous tout résolu à vous faire une demande, et il n'osait jamais la formuler. On ne saurait se faire une idée de toute la peine que l'on éprouve quelquefois à faire arriver jusqu'aux lèvres ce qu'on a dans le cœur, et à dire dans le salon ce qu'on trouvait si facile quand on était sur la première marche de l'escalier. Je vous aime, madame, je vous aime comme un fou, et si vous consentiez à devenir ma femme... je n'en serais pas moins fou pour cela, car je vous aimerais toujours avec passion, avec délire ; mais je serais fou de joie et toute ma vie s'illuminerait.

Valentine l'écoutait, la rougeur sur la joue et les rayons dans les yeux, mais elle était si émue qu'elle ne répondait pas.

— Hélas ! dit Léopold, vous me refusez, je le vois. On m'avait bien dit que vous aviez juré de ne jamais faire un second mariage.

— Oui, répondit-elle enfin, et je tiendrai mon serment.

— O malheureux ! s'écria Léopold désespéré.

— Oui, répéta-t-elle, j'ai juré de ne jamais faire un second mariage de convenance ; mais je n'ai pas promis de ne pas faire un mariage d'inclination.

Léopold poussa un cri de joie, saisit la main qu'elle lui tendait et qu'il pressa sur ses lèvres...

Et M. et M^{me} Vernouil, qui venaient de se quereller, s'apaisèrent à la vue de cette entente cordiale ; ils les regardèrent comme on regarde l'arc en-ciel, et oublièrent un instant l'orage qui venait d'éclater chez eux.

— Moi aussi, je vous aime, dit Valentine ; pourquoi ne pas l'avouer puisque je suis libre et que nous allons nous marier ? Je puis bien le dire devant nos amis, puisque vous les aviez chargés de la demande. Nous pouvons donc parler devant eux, ajouta-t-elle en riant, comme devant des confidents de tragédie.

« J'ai confiance dans l'avenir ; nous sommes faits pour nous comprendre. Nous avons la même nature enthousiaste, exaltée ; nous avons l'horreur de ces mariages d'aujourd'hui, où l'on n'écoute que le tic-tac des louis d'or et jamais celui du cœur.

— Et nos cœurs, à nous, s'écria Léopold, ressemblent à ces gens du Midi qui grelottent quand la température est un peu froide, et qui ne se plaisent qu'au grand soleil.

Les funérailles du roi d'Espagne.

Depuis vendredi, le corps était resté exposé au Palais-Royal, dans la salle des Colonnades, sur le même lit où Ferdinand VII et la princesse Mercédès ont été couchés lors de leur mort; le cercueil est entouré de la couronne, du sceptre et d'un grand nombre de couronnes de fleurs déposées par la famille, l'armée et les ambassades.

Toute la population de Madrid s'était portée en foule au Palais dans la journée de samedi.

Dimanche ont eu lieu les funérailles; la cérémonie a commencé à dix heures; le cercueil a été descendu de la salle des Colonnades par huit grands d'Espagne; le cortège funèbre s'est ensuite formé dans l'ordre suivant:

En tête, la gendarmerie à cheval, cent chevaux des écuries, caparaçonnés de noir, tenus en main par des palefreniers; les chefs des écuries et leur personnel; deux chevaux de selle, montés par don Alphonse; la croix et le personnel de la chapelle; les chambellans du palais; les gentilshommes.

Le char à panneaux de cristal contenant le cercueil, traîné par huit chevaux noirs tenus en main; aux côtés de la voiture, les gentilshommes de la Chambre avec des cierges.

Les autorités militaires, et à leur tête le capitaine-général de Madrid; un escadron de la garde; l'archevêque de Madrid; l'escorte; voiture de gala traînée par huit chevaux; corps de troupes, et enfin de nombreuses députations, les sociétés, le corps diplomatique, les autorités militaires et civiles, etc.

Du Palais à la station du Nord, sur tout le parcours du cortège, la foule était énorme; la garnison faisait la haie; les musiques jouaient. Au moment de la sortie du Palais et jusqu'au départ du train, on a tiré le canon et sonné les cloches.

A l'Escurial, des troupes forment la haie à l'entrée des caveaux; le cercueil a été déposé dans le caveau situé près de la chapelle de la reine Mercédès.

L'acte d'inhumation a été dressé par le ministre de la justice et des grâces, M. Alonzo Martinez.

Les funérailles officielles du roi Alphonse ont été fixées à jeudi.

Elles auront lieu dans la cathédrale de Madrid.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Les résultats connus des élections qui ont lieu en Angleterre donnent la victoire aux conservateurs.

Jusqu'à présent, on compte 143 conservateurs élus, 108 libéraux et 9 nationalistes irlandais.

Les conservateurs gagnent 59 sièges dont 29 nouveaux et les libéraux 26 sièges dont 21 nouveaux.

Et tous les deux, aussi ravis l'un que l'autre, convinrent de l'époque de leur mariage.

— Ainsi, dit Arabelle à son amie, vous allez vous remarier. Je ne vous en fais pas mon compliment.

— Allons donc! dit M^{me} Harwing, vous mourez d'envie de vous réconcilier avec votre mari. Je vous propose de signer un traité de paix avec lui.

— Eh bien! j'y consens, dit Arabelle, dont la colère avait eu le temps de s'apaiser, mais à la condition que nous ferons un beau voyage.

— Soit, répondit Adalbert, mais nous attendrons le moment des vacances.

— C'est convenu, répondit-elle, en lui tendant la main.

— Allons, la paix est faite, dit M^{me} Harwing.

Était-ce la paix, était-ce l'armistice? On ne sait jamais au juste ces choses-là dans un ménage.

XI

UN FANTÔME DANS UN TIROIR

Depuis un mois, M^{me} Harwing était devenue M^{me} de Jencerey.

Le mariage a ses bienheureux, comme il a ses martyrs.

Pour les uns, c'est la lune de miel; pour les autres, c'est la lune rousse. Pour les uns, c'est le ciel plein de rayons, où le regard nage dans le bleu; pour les autres, c'est la Saint-Médard, avec toutes ses larmes, qui durent, hélas! bien plus de

ESPAGNE. — On annonce que M. Ruiz Zorilla est arrivé incognito à Madrid. Il serait descendu secrètement chez un des chefs du parti républicain qui agit sous sa direction.

Le secrétaire de Don Carlos a adressé une lettre au prince Valori, déclarant que Don Carlos est aujourd'hui le seul roi possible pour l'Espagne; il sera heureux d'ouvrir ses bras à tout le monde, mais il restera pour le moment spectateur recueilli, attendant tout des événements et de la persuasion.

La lettre termine en déclarant que Don Carlos ne risquera jamais de démarche hasardeuse; il n'autorisera jamais un coup de tête aventureux; il s'efforcera, au contraire, d'arrêter les impatients.

REVUE FINANCIÈRE.

Les capitaux du comptant ont profité la dernière semaine de toutes les défaillances de la spéculation; chaque fois que les cours se sont affaiblis, les achats de l'épargne les ont aussitôt relevés. La baisse des fonds espagnols, à la suite de la mort du roi, a été compensée par la reprise générale du marché sur les autres fonds étrangers, après la défaite des Serbes.

Nos rentes sont fermes: le 3 0/0 à 80, l'amortissable à 81.45, le 4 1/2 0/0 nouveau à 108.15.

La Banque de France est à 4,800 fr. Le Crédit Foncier de France est à 1,315 fr. Un coupon de 30 fr. sera payé le 1^{er} janvier. L'année prochaine le dividende sera certainement supérieur de 5 ou 10 fr. à celui de 1885. La hausse est donc assurée.

Les obligations à lots des derniers emprunts n'ont pas encore commencé leur mouvement de hausse. Il y a donc 65 à 70 fr. de hausse à réaliser. Les tirages ont lieu tous les deux mois et les versements sont espacés de six mois en six mois, ce qui permet à la plus petite épargne de s'intéresser à ces excellentes valeurs.

La Société Générale est à 448.75.

On remarque la ferme tenue des Dépôts et Comptes Courants qu'aucune fluctuation de Bourse n'a réussi à entamer.

L'assurance sur la vie est un devoir à remplir par tous ceux qui ont une famille à détenir et à garantir contre le risque de la mort prématurée de son chef. Un exemple a été donné de haut, et ce, sur-tout, à tous les pères de famille. Le roi d'Espagne qui vient de mourir avait contracté, en pleine santé et en pleine jeunesse, des assurances sur sa tête. Et, comme un bon patriote, il s'était adressé d'abord à une Compagnie espagnole d'assurances sur la vie. Il n'a recouru aux Compagnies étrangères françaises ou américaines, que lorsque l'assurance nationale avait reçu son plein.

C'est ainsi que nous devons agir: nous assurer sur la vie, et nous assurer à des Compagnies françaises. Le second devoir n'est pas moins strict que le premier. Le Parlement relentsait ces jours-ci d'une interpellation adressée au ministre de la guerre à propos d'achats de blés étrangers, faits pour l'armée. On reprochait au gouvernement de ne pas protéger l'agriculture française et tous les députés étaient d'accord pour blâmer ce procédé. Ils avaient raison et nous partageons tous leur opinion. Mais pourquoi ferions-nous ce que nous reprochons au gouvernement? Dans ces temps de concurrence à outrance, chacun de nous a le devoir de protéger le plus possible l'industrie nationale et de réclamer exclusivement ses services. Les Compagnies françaises d'assurances sur la vie constituent des organes puissants de cette industrie, c'est à elles que nous devons donner nos primes, confier nos capitaux. Elles les transforment en rentes françaises sur l'Etat, en obligations de chemins de fer; elles aident par suite à l'expansion de notre crédit. L'argent que nous confions à ces Compagnies ne sort pas de la France, et il profite à la pa-

quarante jours.

Enfin, ce sont les mains qui se serrent, quand ce ne sont pas les mains qui s'égratignent.

Pour les nouveaux époux, c'était un bonheur immense que cette vie à deux; car le bonheur et l'amour sont les seules choses qui se doublent en se partageant.

— Mais que je suis heureuse, disait Valentine à son mari, de n'avoir pas tenu à ma résolution de ne jamais me remarier! Si je l'avais refusé pourtant, c'eût été renoncer à toutes les félicités de ma vie. Je l'ai bien senti, et j'ai dit: oui. Vois-tu bien, Léopold, il n'est peut-être personne chez qui le bonheur n'ait frappé, mais il s'agit de l'entendre et d'aller lui ouvrir.

Quant à Léopold, avec son exaltation de poète et son ardente imagination, il ne prenait rien à demi, ni la joie, ni la douleur, ni le remords. Il jouissait ardemment de cette vie nouvelle; ses remords même étaient oubliés: le spectre s'était évanoui, ou du moins ne se montrait plus. Le bonheur jeta sur le fantôme tant de draperies dorées, tant de voiles couleur de rose et d'azur, qu'il en était tout enveloppé et devenait invisible.

(A suivre.)

trie. C'est un point de vue que nous ne devons pas oublier, surtout dans les temps actuels où toutes les industries sont plus ou moins frappées.

Les Méridionaux italiens constituent le meilleur des réseaux de la péninsule italique. Il sont comparables à nos grandes Compagnies françaises.

La hausse du Rio-Tinto se consolide. On cote 305 fr.

Le Panama n'a pas pu conserver le cours de 400 francs. Le syndicat qui le soutenait n'a pu l'empêcher de tomber à 290 fr.

Le Crédit Lyonnais est absolument délaissé. On se demande pourquoi l'administration conserve en caisse 103 millions improductifs. Que craint-elle?

Les actions des chemins de fer sont bien tenues.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Aux électeurs des campagnes

Les républicains se sont chargés de démontrer leur profonde antipathie pour ceux que Jules Favre appelait « les aveugles populations des campagnes ». Il ne leur suffit pas de les qualifier d'aveugles, ils veulent encore les faire mourir de faim.

Un républicain un peu moins bête que les autres, M. René Brice, est venu développer un interpellation ayant pour but d'inviter l'administration de la guerre et de la marine à se souvenir qu'il y a en France des agriculteurs qui ont la naïveté de semer du blé et qu'il serait peut-être intelligent et patriotique de leur acheter leur blé, au lieu de s'approvisionner sur les marchés étrangers.

M. René Brice, après avoir exposé les raisons d'ordre économique militent en faveur de son opinion, a terminé par ces considérations politiques dont nous nous gardons de contester la justesse. Mais laissons la parole à l'Officiel:

« M. René Brice. — Messieurs, je demande à tous mes collègues, quelle que soit leur opinion, de se rallier à moi sur cette question, économique avant tout. (Très-bien! très-bien!) Mais vous me permettez bien, en finissant, de dire plus particulièrement à mes collègues de la gauche: Messieurs, la question qui vous est soumise, croyez-le bien, a une importance capitale; je ne peux pas oublier que, pendant la période électorale...

« M. Paul de Cassagnac. — C'est donc une affaire électorale?

« M. René Brice. — Ce n'est pas une affaire électorale, c'est une affaire économique avant tout, je le répète; je n'ai d'autre pensée et d'autre but, croyez-le bien, que de provoquer l'adoption d'une mesure que commande impérieusement l'intérêt de l'agriculture française; mais vous ne pouvez pas m'empêcher de rappeler à mes collègues de la gauche quel a été, dans beaucoup de départements, le terrain de la lutte électorale. Je le dis pour leur bien montrer l'importance de la question que je viens de développer devant vous, et je le leur dis purement et simplement comme un argument à l'appui du vote que je sollicite du Parlement.

« M. Paul de Cassagnac. — Le patriotisme doit suffire!

« M. René Brice. — Il m'est impossible de ne pas rappeler que, dans la plupart des départements, les membres de l'opposition conservatrice ont partout prétendu que seul le parti conservateur pouvait solliciter, demander, voter des mesures favorables à l'agriculture... (C'est vrai! à droite); que partout on a dit et répété que le parti républicain, uniquement occupé de questions politiques... (Exclamations à gauche.)

« Sur divers bancs à droite. — C'est exact.

« M. René Brice. — Comment, messieurs, vous m'interrompez lorsque je vous rappelle ce qui s'est passé dans la plupart de nos départements? (Interruptions à gauche.)

« M. le président. — L'orateur, messieurs, reproduit les arguments de vos adversaires; il ne les a pas faits siens. Veuillez écouter.

« M. René Brice. — Vous m'interrompez, lorsque je vous dis que, dans la plupart de nos départements, le parti conservateur a représenté le parti républicain comme préoccupé exclusivement de questions politiques, comme prenant son point d'appui exclusivement sur la population des villes, comme n'ayant pour les populations rurales d'autres sentiments que l'indifférence ou le dédain?

« A droite. — C'est la vérité!

« M. René Brice. — Messieurs, c'est à vous de dire par vote, si oui ou non on a eu raison de tenir un pareil langage! (Très-bien! très-bien! sur plusieurs bancs. — Mouvements divers.) Eh bien, je vous l'affirme, moi, si vous ne savez pas prendre en mains les intérêts de l'agriculture, si vous ne savez pas vous préoccuper de toutes les mesures de nature à permettre le relèvement du commerce, de l'industrie dans ce pays; si vous ne savez pas en même temps vous unir pour pratiquer une politique modérée et sage... (Exclamations sur divers bancs. — Très-bien! très-bien! au centre.)

« Voix à gauche. — Ce n'est pas la question!

« M. René Brice. — Si vous ne savez pas faire l'œuvre d'apaisement et de conciliation que réclame l'immense majorité du pays, je vous dis que vous détacherez de la République toutes les populations rurales.

« A droite. — C'est déjà fait!

« M. Paul de Cassagnac. — Nous avons déjà de notre côté 3,500,000 électeurs!

« M. René Brice. — Messieurs, rien ne m'empêchera de dire ici la vérité telle que je la vois, et telle que je la comprends, telle qu'elle se présente à mon esprit. Je le répète donc: si vous ne menez pas à bien cette œuvre d'apaisement que nos populations rurales, d'accord sur ce point avec bien des villes, ne l'oubliez pas, réclament de tous côtés, prenez garde: elles sont le nombre et nous vivons, grâce à Dieu, sous un régime de suffrage universel; prenez garde de détacher nos campagnes de la République et de vous condamner, par vos propres fautes, à porter son deuil! (Applaudissements sur un certain nombre de bancs. — Mouvements divers.)

Ce langage, les élus des sublimes des villes ont refusé de le comprendre, et il y a eu une majorité de 23 voix pour repousser l'ordre du jour de M. René Brice.

Comme nous l'avons dit hier, les huit députés de Maine-et-Loire, MM. Berger, de la Bourdonnaye, Chevalier, Fairé, de Maillé, Merlet, de Soland, de Terves, ont voté pour cet ordre du jour.

On s'est raccroché à un ordre du jour de MM. Laur et Thiessé, ainsi conçu:

« La Chambre, convaincue de la nécessité de réserver à l'agriculture nationale les fournitures de l'Etat;

« Considérant, en outre, que trois projets de loi viennent d'être déposés, au nom de la commission d'initiative, tendant précisément à réglementer les achats faits à l'étranger par l'Etat, passe à l'ordre du jour. »

Il va sans dire que c'était là un leurre effronté; M. Paul de Cassagnac l'a compris ainsi, aussi a-t-il fait la déclaration suivante:

« Messieurs, je viens déclarer à la Chambre que je ne puis pas voter cet ordre du jour, parce que je considère que c'est un ajournement indéfini, que c'est un enterrement de la question. Des projets de loi déposés ici dans l'intérêt de l'agriculture, nous savons ce que cela vaut! (Applaudissements à droite. — Exclamations à gauche.)

Nos huit députés ont voté contre le dernier ordre du jour ci-dessus. Honneur à eux!

Il faut que nos populations agricoles sachent à quel point les républicains les exècrent et combien ferme est leur détermination de ne rien faire pour alléger les souffrances de l'agriculture. Nous espérons qu'elles s'en souviendront au jour du vote, quand il faudra prendre parti pour ou contre un régime qui nous donne le spectacle de l'oppression des consciences et du mépris le plus brutal pour les intérêts vitaux de la France agricole.

CRUE DE LA LOIRE.

Tours, 30 novembre, 2 h. 45 soir.
On rappelle que le maximum de la crue de la Loire sera de 3 m. 65 à Saumur, et qu'il aura lieu le 4^{er} décembre, vers 5 heures du soir.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

Les électeurs du ressort de Saumur sont convoqués pour le dimanche 4^{er} décembre, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du Tribunal de commerce.

Les membres sortants sont :
 MM. Cottenceau et Regnard, juges;
 MM. Boret et Girard, juges suppléants.
 Le vote aura lieu par canton à la mairie du chef-lieu.
 A Saumur, les électeurs du canton nord-est se réuniront à la mairie, salle des délibérations; ceux du canton nord-ouest dans la salle des adjudications; ceux du canton sud dans la salle des mariages.

Par décision de M^r l'Evêque, M. l'abbé Painsdous, curé de Verrie, a été nommé curé de Sainte-Barbe-des-Mines (Chalonnais), et M. l'abbé Dupont, vicaire à Montilliers, a été nommé curé de Verrie.

Les députés de la Loire-Inférieure ont demandé une audience à M. le ministre du commerce afin de lui démontrer combien il importe, au point de vue de notre industrie et de notre agriculture, que le décret prohibant l'entrée en France des viandes salées d'Amérique soit maintenu.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Nous rappelons que la représentation extraordinaire d'*Antoinette Rigaud*, la pièce en vogue de la Comédie-Française, sera donnée à Saumur demain mercredi, par la troupe parisienne de M. de Langlay, laquelle vient d'obtenir un très-grand succès sur toutes les scènes où elle a déjà joué l'œuvre spirituelle de M. Raimond Deslandes.

Il est excellent de montrer de temps en temps au spectateur qu'on peut l'amuser, l'émerveiller, le charmer sans l'assaisonnement du vice et sans le concours des vicieux.

« *Antoinette Rigaud* est une œuvre saine et honnête. L'action, simple et claire, intéresse par son développement naturel, elle nous émeut par la vérité des situations, elle nous attache aux épreuves de ses personnages. Des trois actes, le premier, divers et mouvementé, est une exposition d'un intérêt soutenu et d'une rare habileté; le second captivé par la force de la situation; le troisième s'achève dans une douce émotion.

« La pièce montre des caractères d'une noblesse idéale et des passions d'une grâce pénétrante qui touchent profondément les âmes. On est ému d'une douce et saine émotion.... C'est du théâtre honnête et humain! »

Voilà de quelle façon la plupart des grands journaux de Paris ont parlé de l'ouvrage que nous allons applaudir sur la scène saumuroise.

LA PLUIE D'ÉTOILES.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Du Mans, de Nantes, de Saumur, etc., on écrit que dans la soirée du 27 novembre, de 7 heures à 9 heures, suivant les lieux, on a vu dans le ciel de nombreuses étoiles filantes. La terre, en effet, traverse en ce moment la voie de la comète de Biela, ce qui amène l'apparition d'une pluie d'étoiles. Grâce à quelques éclaircies, le phénomène a été visible par instants — et c'était vraiment un spectacle admirable : de tous côtés les petites étincelles tombaient du ciel et quelquefois plusieurs en même temps. On aurait dit des fusées égarées d'un feu d'artifice.

« En 1877, ce phénomène avait été déjà fort remarqué; les savants nous disent que cette année la terre se rapproche davantage de la comète; on ne connaît d'ailleurs pas exactement son circuit, ni les substances dont elle est composée. Il paraît que l'on reverra la même pluie d'étoiles en 1892 et en 1899.

« La comète de Biela, que la terre a rencontrée, a une histoire curieuse.

« Découverte à Johannisberg le 27 février 1826 par le capitaine autrichien Biela, elle a été jusqu'en 1846 une comète sans originalité, la 7^e des comètes périodiques de notre système solaire, ayant une période de retour de 6 ans 3/4. Le 13 janvier 1846, la comète, alors parfaitement suivie par les astronomes, se coupa en deux. Les deux moitiés continuèrent leur marche dans l'espace comme deux sœurs, ayant chacune son noyau et sa queue; toutefois, elles s'écartèrent lentement l'une de l'autre, et le 10 février, c'est-à-dire moins d'un mois après la séparation, leur écartement était déjà de 60,000 lieues. On les revit en 1852. Leur retour était calculé pour 1859, 1866, 1872

et 1877. Le couple voyageur ne revint pas. Mais le 27 novembre 1877, on observa une merveilleuse pluie d'étoiles.

« L'astronome allemand Klinkerfuss calcula que la terre avait dû rencontrer l'une des moitiés de la comète perdue, que nous avions dû la traverser plus tard; on a pu se convaincre que la comète rencontrée était bien l'une des moitiés de Biela. On a chiffré l'ellipse de cet astre inconstant et voilà comment on a pu, cette année, annoncer à quelques heures près la nouvelle rencontre dont on admirait les effets le 27 novembre. »

Nous lisons dans un autre journal :

« Dans la soirée du 27 novembre, partout où le temps a été clair, on a pu admirer une magnifique pluie d'astéroïdes, dont l'ensemble formait un prodigieux feu d'artifice.

« C'étaient les fragments de la comète de Biela qu'elle rencontrait la terre dans ses mouvements à travers l'espace.

« Pauvre comète de Biela! quelles vicissitudes elle a traversées depuis le jour où plut la nuit (27 février 1826) où le capitaine autrichien Biela l'a découverte dans les profondeurs célestes!

« En 1846, elle était coupée en deux morceaux, et, un mois après, le divorce était si complet que plus de 60,000 lieues séparaient les deux moitiés disjointes. En 1852, l'intervalle entre les deux astéroïdes était d'un demi-million de lieues.

« En 1877, la comète, d'après les astronomes de l'observatoire de Moncalieri, s'était morcelée en 33,400 fragments.

« Bien habile aurait été celui qui, vendredi soir, aurait pu compter le nombre actuel de ses fragments. »

AVIS AUX GARÇONS BOULANGERS.

Le tribunal correctionnel de Bourges vient de condamner à un jour de prison et 50 fr. d'amende un jeune « compagnon » qui portait en ville du pain n'ayant pas le poids.

Le patron, déclaré civilement responsable, a déclaré qu'il ne défendait pas à son « compagnon » de donner le poids; mais lui donnait-il l'ordre de parfaire ce poids? La question n'a pas été élucidée.

Dans tous les cas, voilà les garçons boulangers prévenus. Si le pain est mal pesé, ils sont responsables du tort fait au client.

LES CRIEURS PUBLICS.

Nous avons fait connaître le jugement par lequel la Cour de cassation a décidé que les maires n'ont pas le droit de prendre des arrêtés qui limitent la liberté des crieurs et vendeurs d'imprimés. Ce commerce est affranchi de toutes entraves, absolument libre au même titre que le commerce de la bonneterie ou celui des denrées coloniales.

En résulte-t-il que le vendeur et crieur d'imprimés puisse tout se permettre, qu'il ne soit pas responsable de sa marchandise et de ses actes?

En aucune manière. L'épicier du coin vend ce qu'il veut et comme il veut; mais, s'il triche sur la quantité ou la qualité, s'il vend des denrées malsaines, on le cite bel et bien en police correctionnelle, où il ne lui servirait de rien de se réclamer de la liberté du commerce. Ainsi en est-il des vendeurs d'imprimés. Comme le dit fort bien la *Gazette des Tribunaux*, « la liberté du criage n'entraîne pas l'impunité. »

Et ici nous nous permettons de rappeler à la police et à la justice qu'à côté de l'article 28 de la loi du 29 juillet 1884, seul article que l'on semble connaître, il existe une loi du 2 août 1882, bien plus claire et bien plus explicite.

Elle punit d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 16 à 3,000 fr. « quiconque aura commis le délit » d'outrage aux bonnes mœurs par la vente, l'offre, l'exposition, la distribution gratuite sur la voie publique, d'écrits, imprimés, gravures ou images obscènes. »

Cette loi permet le complet nettoyage de nos rues et places publiques.

Quant à la vente de fausses nouvelles ou canards, la Cour de cassation a décidé qu'elle constitue une véritable escroquerie.

POITIERS.

Vol à la cathédrale. — La semaine dernière, des voleurs, qui s'étaient cachés dans la cathédrale, ont forcé, pendant la nuit, les troncets et emporté ce qu'ils contenaient.

Ils ont, de plus, dérobé un tapis d'assez grande dimension.

La police qui, suivant son habitude, a ouvert une enquête, n'a rien découvert, toujours suivant son habitude.

PARTHENAY.

Effondrement d'une maison. — Samedi 28 novembre, vers 8 heures 1/2 du soir, une maison située rue du Sépulcre et habitée par M. Poumailloux, boulanger, s'est effondrée.

Un des enfants de M. Poumailloux, âgé de 15 ans, venait à peine de se coucher dans la chambre où a eu lieu la catastrophe; il s'est trouvé enseveli sous les décombres.

Au bruit produit par l'effondrement, les voisins et quelques passants sont accourus sur les lieux, ainsi que des soldats de la garnison. Tous se sont mis à l'œuvre pour déblayer l'endroit où se trouvait le lit.

Après une heure de travail, on a découvert le cadavre mutilé du malheureux enfant.

La semaine dernière, à Aire, sur la tombe de M. le lieutenant Trompeau, du 5^e dragons, victime du terrible accident que nous avons rapporté, M. le colonel Robert, commandant le régiment, a prononcé une touchante allocution. Il a rappelé que M. Trompeau, fils d'un soldat, était né en 1859.

« Elève de Saint-Cyr à 19 ans, il en sortait deux ans après pour entrer à l'École de cavalerie; puis, après une année de cours, il était placé comme sous-lieutenant au 5^e de cuirassiers.

« Là, les brillantes qualités dont il avait fait preuve pendant ses deux premières étapes s'étaient affirmées: il avait été distingué, et enfin, proposé au choix et nommé lieutenant dans les mêmes conditions, on l'avait envoyé au 5^e dragons.

« Prodigue de lui-même jusqu'à la témérité, il osait tout essayer; aucun exercice physique ne lui semblait au-dessus de ses forces, et ses remarquables aptitudes lui ont rendu, dans bien des cas, l'exécution facile, là où d'autres moins doués que lui eussent échoué.

« Cette vaillante nature, cette âme de soldat méritait un autre trépas! Il aurait dû, pense-t-on peut-être, tomber au champ d'honneur!

« Ce sort? c'est bien le sien.

« Il n'est pas tombé, il est vrai, la tête fracassée par une balle ennemie, la poitrine trouée par une lame étrangère; mais il a succombé à la tête des siens, au manège, et dans le plein exercice de ses fonctions, en pratiquant ce qu'il voulait enseigner à ceux de ses enfants dont le pays nous a confié l'instruction militaire! »

THÉÂTRE CHABOT

Quai de Limoges.

Aujourd'hui mardi 1^{er} décembre.

Les Noces de Jeannette, opéra-comique en 4 acte.

Madame est couchée, comédie en 4 acte.

Le Coffre mystérieux, pantomime en 4 acte.

Les Anonymes !!!

Faits divers.

AU FOND DE LA MER.

Trois plongeurs anglais viennent d'obtenir un succès inespéré au milieu de l'Océan.

L'Alfonso XII, steamer de la ligne Lopez, qui partit au mois de février dernier de Cadix pour la Havane, se perdit en pleine mer, peu de jours après, à un mille des côtes de l'île de la Grande-Canarie, dans l'Atlantique, à un endroit où l'Océan a plus de cinquante mètres de profondeur.

Il avait à bord deux millions et demi de francs en or, qui avaient été assurés par une compagnie d'assurances maritimes.

Quelques semaines après ce sinistre, la Compagnie intéressée envoya sur les lieux le capitaine Stevens et trois des plus habiles plongeurs de l'Angleterre avec la mission de rechercher le trésor perdu.

Au prix des efforts les plus héroïques, au milieu de difficultés et de complications imprévues et sans nombre, ces habiles marins viennent de réussir au-delà de toute attente. Après avoir découvert l'*Alfonso XII* sur le

sol de la mer, ils ont pénétré dans la cabine qui devait renfermer le trésor, et ont retrouvé les dix précieuses caisses intactes. La Compagnie d'assurances vient de recevoir la nouvelle qu'une d'elles avait déjà été ramenée à la surface et portée sur le pont du steamer de sauvetage l'*Arabian*, où les autres ne pouvaient tarder de la rejoindre.

Il n'y a pas de précédent à une réussite pareille.

CRICQ-MARS, Indre-et-Loire, le 9 Mai 1885. Ma femme a employé vos Pilules suisses pour ses étouffements et ses tremblements de nerfs; elles lui ont fait beaucoup de bien; elle est mieux qu'elle n'a jamais été, je vous autorise à publier ma lettre et j'engagerai chacun à faire usage de vos bonnes Pilules suisses (1 fr. 50). Lelaveaux; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Théâtre de Saumur

COMPAGNIE PARISIENNE

Tournées Artistiques et Littéraires (15^e année)

A. GODFRIN, directeur. — H. DE LANGLAY, administrateur

Par autorisation spéciale de l'auteur

MERCREDI 2 décembre 1885,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE
 Donnée par

M. RÉGNIER (Odéon), M. A. GODFRIN (Odéon), M. VALAIRE (Vaudeville), M^{lle} ANGÈLE MOREAU (Porte-St-Martin), M^{lle} GALLAYX (Gymnase), M^{lle} I. DARELL (Vaudeville), M. F. WAGNER (Gymnase), M^{lle} FLEURY (Vaudeville), etc., etc.

Le grand succès de la Comédie-Française

ANTOINETTE RIGAUD

Pièce nouvelle en 3 actes, de M. Raimond DESLANDES

Représentée pour la première fois au Théâtre-Français, le 30 septembre 1885.

DISTRIBUTION :

Le général de Préfond.....	MM. Régnier.
Olivier de Treuilles.....	A. Godfrin.
Rigaud.....	Valaire.
Jacques Saunoy.....	F. Wagner.
Bernardet.....	Brunel.
Antoinette Rigaud.....	M ^{lle} Angèle Moreau.
Geneviève de Préfond.....	Gallayx.
Olympe Bernardet.....	Fleury.
La préfète.....	I. Darell.
Le préfet.....	MM. Delamarre.
Baptiste.....	Laferté.
Un officier.....	Tréville.
Un domestique.....	Roy.

On commencera par :

L'AMANT AUX BOUQUETS

Pièce en 1 acte, de MM. L. Lurine et R. Deslandes.

Distribution :

Le baron de Guiffrey.....	MM. Delamarre.
René de Rieul.....	Brunel.
Valérie.....	M ^{lle} I. Darell.
Marielle.....	Fleury.

Bureaux, 7 h. 1/2; ridoux, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 1^{er} décembre

ANTOINETTE RIGAUD, pièce nouvelle en 3 actes, de M. Raimond Deslandes, par la troupe parisienne de M. H. de Langlay.

L'Amant aux bouquets, pièce en 1 acte, de MM. L. Lurine et R. Raimond.

Judi 3 décembre

LES PETITS MOUSQUETAIRES, opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux, par MM. Paul Ferrier et Jules Prével, musique de Louis Varney.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

Sommaire du 28 novembre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : *Les Jacobites* à l'Odéon; l'hypnotisme; le plafond de l'Opéra; les événements d'Orient; ville de Sofia; armées bulgares; M. Bergeron; revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — *Dans un phare* (nouvelle), par Henri Monet. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Bibliographie. — Echechs. — Récréations de la famille.

GRAVURES : *Les Jacobites* à l'Odéon. — L'hypnotisme. — Le plafond de l'Opéra. — Evénements d'Orient. — M. Bergeron. — Echechs. — Rébus.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 29 novembre 1885.

Versements de 75 déposants (9 nouveaux), 33,119 fr. 13.
Remboursements, 13,942 fr. 38 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2.000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Lourdes, d'Ambillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Belloy, du Pay-Notre-Dame, de Brézé, de Pontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

Marché de Saumur du 28 novembre

Blé semence (l'h.)	—	Huile de noix	50	120	—
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	15	Graine trèfle	50	—	—
Froment (l'h.) 77	—	— lin	50	—	—
Halle, moy. n ^o 77	15	— luzerne	50	—	—
Ségle 75	16	Foin (dr. c.)	780	75	—
Orge 65	10	Luzerne	—	780	—
Avoine h. bar. 50	8	Paille	—	45	—
Fèves 75	—	Amandes	—	50	—
Pois blancs . 80	36	Cire jaune	—	50	190
— rouges . 80	30	Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza 65	—	qualité (52 k. 500)	—	42	—
Chenevis . . 50	—	2 ^e	—	38	—
Farine, culas. 157	42	3 ^e	—	36	—

BIBLIOPHAGIE

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur.) Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GEOFROY.

Sommaire du n^o 256 (samedi 24 novembre 1885)

Courrier d'enfants: La mode des petites chaises à porteurs, par A. Brébion. — Fleur de la Savane, par L. Hameau. — Charade en action,

par M. Melchior. — Un coin du Finistère, par Oudeis. — Les petits orphelins du village, par E. Mathieu. — La grammaire récréative, par A. de la Fère. — Heures de loisir, par Pr. Étienne.

Couverture. — Annonces.
ABONNEMENT: pour la France, un an 10 fr.; six mois 6 fr. — Bureaux: 76, rue des Saints-Pères, Paris.

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUS LES MOIS

Abonnements: FRANCE. Un an, 2 fr.
Un numéro: 10 cent.

Le Numéro de décembre vient de paraître; en voici le sommaire

Dictionnaires populaires. Calendrier, température et travaux du mois. La porte de l'Ange. La Rose de Jéricho. Le petit berger des Vosges et la rage. La charité la plus méritoire. Le Roi du Nord. La Saint-Sylvestre. La côtelette de mouton en papillote. Les mœurs de l'ancienne France. Histoire des cartes à jouer. Le médecin de la maison, etc.

ILLUSTRATIONS: 7 gravures.

PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Écrire au Rédacteur en chef, M. Gabriel ALCYON, 7, rue du Cherche-Midi, Paris.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n^o 244 (29 novembre). L'Almanach d'Arlequin. La Déclaration du gouvernement. La grève des conspirateurs. La Concentration républicaine (croquis). Une commune modèle. Basly et les seurs. L'Échange des prisonniers. Un nouveau jouet pour le jour de l'an (croquis).

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÈJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

BELLE

MAISON BOURGEOISE

Appartenant à M. Fougeray, à Saumur, route de Saint-Lambert.

S'adresser au notaire, ou à M. GIRARD, expert à Saumur. (832)

A CÉDER

Présentement ou pour Noël prochain,

BONNE ÉPICERIE

À laquelle on pourrait joindre un débit.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRE MOUSSEUX première qual., 20 fr., 230 litres. — MAUGER, à Nozay (Loire-Inférieure).

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

Offres et Demandes

ON DEMANDE ménage, femme cuisinière, homme connaissant service intérieur, sachant conduire et pouvant s'occuper des travaux de la terre. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un homme sachant conduire, s'occupant au besoin du service intérieur et connaissant les travaux de la terre et des vignes. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 17 ans demande une place. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE des ouvrières. S'adresser chez M^{me} CHAUSSARD, 22, rue du Marché Noir. (000)

UN HOMME sérieux et actif demande une place de régisseur pour propriétés; connaît la vente du bois et la culture des terrains. S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER DE SUITE
MAGASIN de MERCERIE
Et Rouennerie**

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.
RAPPORT: Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 3 ans; le résultat n'a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons.
Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.
Dépôt à Saumur, ph^{ie} GABLIN.

**GUÉRISON CERTAINE
et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau**

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Akné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il procure une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin Spécialiste, 41, rue St-Louis, à REIMS (S.-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur:

LA CHASSE

2^e édition; Prix: 4 fr. 50

Par M^{me} GIRAudeau, LELIÈVRE et DOUVÉE.

Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

VOUS QUI TOUSSEZ!

Rappelez-vous que les **BONBONS GRAMONT** au goudron sont le seul remède radical de la **Toux**, **Rhumes**, **Bronchites**, **Catarrhes**, **Enrouements**. — D'un goût agréable, d'une absorption facile (les enfants les sucent par plaisir), ils économisent vingt fois leur prix en épargnant à ceux qui toussent l'achat de pastilles, pâtes pectorales, tisanes, etc., etc., et amènent rapidement la guérison. — Demandez conseil à votre médecin et toujours sa réponse sera invariable: **Vous toussiez? sucez des Bonbons Gramont.**
Prix: la Boîte 1.75; 1/2 Boîte 1. Se méfier des imitations. Exiger rigoureusement la Signature de D^r GRAMONT

Dépôt à Saumur: pharm. GABLIN, rue d'Orléans, 27, et prin. pharm.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 NOVEMBRE 1885.

Valeurs au comptant	Clôture préc ^e	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^e	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^e	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^e	Dernier cours.
3 %	80 25	80 05	Est	777 50	777 50	Obligations.			Gaz parisien	520	520
3 % amortissable	81 85	81 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1236 25	1237 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	520	Est	372	373
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1172 50	1171 50	— 1865, 4 %	525	525	Midi	385	386
4 1/2 %	105 35	105 50	Nord	1507 50	1515	— 1869, 3 %	468	410	Nord	395 25	396 50
4 1/2 % (nouveau)	108 25	108 05	Orléans	1317 50	1321	— 1871, 3 %	399	398	Orléans	382 25	382 50
Obligations du Trésor	514	514	Ouest	845	845	— 1875, 4 %	513 50	512 50	Ouest	382 25	383 50
Banque de France	4825	4825	Compagnie parisienne du Gaz	1455	1447 50	— 1876, 4 %	513 50	513 50	Paris-Lyon-Méditerranée	382 50	384
Société Générale	448 75	445 50	Canal de Suez	2087 50	2090	Bons de liquid. Ville de Paris	522	523	Paris-Bourbonnais	381	381
Comptoir d'escompte	980	975	C. gén. Transatlantique	470	467	Obligations communales 1879	451	459 50	Canal de Suez	583	580
Crédit Lyonnais	525	525	Russe 5 0/0 1870	94	94 50	Obligat. foncières 1879 3 %	448	450			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	327 50	332 50				Obligat. foncières 1883 3 %	368	369			
Crédit mobilier	197 50	196 25									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans					LIGNE DE L'ÉTAT																								
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.					SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR												
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.		Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte										
9	—	55	—	matin (s'arrête à la Poissonnière)	Saumur.	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil.	8 17	12 09	6 40	9 41	
6	—	13	—	matin, omnibus-mixte.	Chacé.	6 15	7 32	8 56	1 24	4 03	7 55	Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	—	PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56	PortBoulet	8 26	12 18	6 20	9 50	
1	—	25	—	soir.	Montreuil.	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	—	Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur.	9 13	1 25	7 15	10 36	
2	—	33	—	express.																									
7	—	13	—	omnibus.																									
10	—	36	—	(s'arrête à Angers).																									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.					SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.												
8 heures	26 minutes	du matin.	direct-mixte.		Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	
9	—	21	—	omnibus.	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 15					
8	—	37	—	express.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 55	Neuville	6 28	1 28	7 08					
12	—	48	—	soir, omnibus-mixte.	Lernay	7 02	8 04	2 11	4 58	8 51	Lernay	6 07	9 21	1 27	4 37	8 06	Arçay	8 37	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57	7 56					
4	—	44	—	—	Brion-s-Thouet	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Neuville	9 27	3 54	11 1	Arçay	7 50	2 52	9 18					
7	—	4	—	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	Thouars (arrivée)	7 29	8 21	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Loudun	9 53	4 24	11 27	Loudun	8 42	3 56	10 28					
10	—	24	—	—													Poitiers	10 38	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 38	11 7					

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.